

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2193

7 septembre 2013

SOMMAIRE

A Capital Management S.A.	105241	LCMM Holding S.A.	105264
Aida Wedo 3	105245	Lion Equity S.A.	105264
Alce Investment I S.à r.l.	105245	Lorione S.A.	105251
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	105230	Luxembourg New Way S.à r.l.	105264
Alite International S.à r.l.	105241	Marcol European Services S.à r.l.	105263
Alpha Quantitative Investment Develop- ments S.A.	105246	Medfort S.à r.l.	105222
Aqua Investment S.A.	105246	Mekong Corporation S.à r.l.	105221
Argento S.A.	105246	Meliora IP Holdings S.à r.l.	105264
ASI Management S.A.	105247	Michelangelo Sicav	105221
CCP Holdings I - End S.à r.l.	105218	Mido S.A.	105222
CCP Holdings II - End S.à r.l.	105218	Mountain do Brasil	105221
CCP II Peine S.à r.l.	105218	Pan-Holding	105220
Chemservice S.A.	105227	Parselect	105247
Close Range S.A.	105227	Par Trois S.A.	105251
Confisio S.à r.l.	105218	PCV Lux GP S.à r.l.	105247
Danatec S.à r.l.	105219	Penta Partners Holding S.A.	105248
Daregon Financial Services S.A.	105219	PHI Investment S.A.	105248
Dean S.à r.l.	105218	QualityWorld S.A.	105226
ELS Immobilière SA	105220	SABIC Luxembourg S.à r.l.	105224
Eutrade S.A.	105220	SABIC Luxembourg S.à r.l.	105222
Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	105219	Samag	105226
Fial Industrial S.à r.l.	105229	SANNE GROUP (Luxembourg) S.A. ...	105224
Finesti S.A.	105229	Santander International Fund SICAV ...	105226
Future Investments 2005 S.A.	105228	Santorini S.A.	105224
Gaz Capital S.A.	105228	SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA	105226
Gazprom ECP S.A.	105227	Savalla S.A.	105223
Great Pacific Luxembourg S.à r.l.	105229	Speedy Invest Holding	105225
Hurran Holding	105228	State Street Services (Luxembourg) S.A.	105223
Immofirst S.A.	105229	Viking Croisières S.A.	105225
KAP Ingénierie S.à r.l.	105263	Watson Pharma S.à r.l.	105225
KAP Ingénierie S.à r.l.	105264	Win & Win Archery S.à r.l.	105224
Lavo Capital Group	105255		

CCP Holdings I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Phill Williams

Gérant

Référence de publication: 2013098734/12.

(130120499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

CCP Holdings II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Phill Williams

Gérant

Référence de publication: 2013098735/12.

(130120504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

CCP II Peine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.949.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 129.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098742/10.

(130120521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Confisio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 117.844.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013098758/11.

(130120547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Dean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 48, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 156.274.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098786/9.

(130120040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Daregon Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.359.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 Avril 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIDER, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 02 Avril 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013098784/21.

(130120670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Danatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.058.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé unique du 02 juillet 2013

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Olivier Differdange de son poste de Gérant unique et décide de nommer, pour une durée indéterminée, Madame Aurore LATRAN, née le 23 février 1977 à Messancy, résidant à 155, Avenue de Mersch B-6700 Arlon, au poste de Gérant Unique.

Elle pourra engager toutes dépenses pour le compte de la société par sa seule signature.

M.H.R. Trading Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013098783/14.

(130120750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2013, la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué a été acceptée. De ce fait le nombre d'administrateur a été réduit de 4 à 3.

De plus, par décision prise par voie circulaire du Conseil d'administration, Monsieur Yves BIEWER s'est démis de ses fonctions de membre du Comité de Direction avec effet au 15 juillet 2013.

Luxembourg, le 18 JUIL. 2013.

Pour: Experta Corporate and Trust Services S.A. Luxembourg

En abrégé "Experta Luxembourg"

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Christine Racot

Référence de publication: 2013099773/19.

(130121584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

ELS Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.205.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 3 juin 2013 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2012

Les mandats des administrateurs étant échu depuis 2012, l'assemblée générale a décidé de les prolonger pour une durée de 6 ans. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes a également été prolongé pour une durée de 6 ans. Il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

Le conseil d'administration se présente comme suit:

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl.
- La société @Conseils S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Monsieur Etienne Gillet, demeurant professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- Read SARL, 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Référence de publication: 2013099782/19.

(130121126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Eutrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 114.459.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2013 a décidé de renouveler les mandats de:

- a) Monsieur Roger Greden, directeur de sociétés, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- b) Madame Nelly Noel, employée privée, demeurant 121, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant qu'administrateur
- c) Monsieur Jean-Pierre Pahles, directeur de société, demeurant 19, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.
- d) la société CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL Sàrl, dont le siège social est 3, rue de Turi, L-3378 Livange en tant que commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2017 qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2013099795/19.

(130121278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

—
Extrait conforme des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 Avril 2013

Les actionnaires ont approuvé l'élection de M Pierre Simonet, résidant professionnellement à Capdelane, Chemin d'Esquer, F-64600 Anglet, France, en qualité d'administrateur sous réserve de l'approbation de la CSSF. Le mandat sera effectif à partir du 2 juillet 2013 prendra fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013100874/16.

(130122401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Michelangelo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 mai 2013 à 15.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2013, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2013:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Cesare VENTO, avocat, demeurant à I-00184 Roma (Italie), 20, via Quattro Fontane, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MICHELANGELO SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013100824/25.

(130122369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Mekong Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 111.211.

EXTRAIT

Veuillez noter que PricewaterhouseCoopers n'est plus en charge du contrôle des comptes de la Société et n'a pas été remplacé.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100819/12.

(130121893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Mountain do Brasil, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.822.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 8 juillet 2013 que:

La société Mountain Partners AG, transfère l'entière propriété de ses parts, à savoir, 40,000 parts sociales (quarante mille), qu'elle détenait dans Mountain do Brasil à Bolt General Partners AG, une société de droit suisse enregistrée sous le numéro CH-130.3.019.523-0 et ayant son siège social au Weinbergstrasse 10, CH-8807 Freienbach en Suisse.

Depuis cette date, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

- Bolt General Partners AG; 40,000 parts sociales

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013100806/17.

(130122063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Medfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.464.

—
EXTRAIT

En date du 17 juillet 2013, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Calanim Associates Limited, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 4 avril 2013.
- M. Lutz Freitag, avec adresse au Harksheider Strasse 29, D-22399 Hambourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 4 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100818/15.

(130121825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Mido S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 157.284.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire le 16 juillet 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat, de Maurizio Mauceri, né le 01 septembre 1975 à Lecco (Italie).

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 09 janvier 1981, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIDO S.A.

Référence de publication: 2013100827/17.

(130122130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

SABIC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.170.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 86.854.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2013

1. L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants de la Société:

- Monsieur François BROUXEL demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Timothy George BIERLEY, demeurant au 93, Zandweg, NL-3454JX De Meern,
- Monsieur Moazzam Ali KHAN demeurant au 48, Van Leijenberghlaan, NL-1082 GM Amsterdam,
- Monsieur Mark Roeland DE GROOT demeurant au 8, Leeuwendaallaan, NL-2281 GN Rijswijk,

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes statutaires ainsi que des comptes consolidés de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

2. L'associé unique décide également de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes statutaires ainsi que des comptes consolidés de l'exercice social clos au 31 décembre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103645/22.

(130126003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Savalla S.A., Société Anonyme Soparfi.**Capital social: EUR 850.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.811.

PROJET DE FUSION

Etabli conformément à l'article 261 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit:

Conformément aux articles 257 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la société Elit Properties S.A S.P.F., société anonyme de droit luxembourgeois au capital de € 1.116.000,00.-avec siège social L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 666 25, ci-après la «Société absorbée», transférera, par suite d'une dissolution sans liquidation, tous ses actifs et passifs à la société Savalla S.A., société anonyme de droit luxembourgeois au capital de € 850.500.-avec siège social L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112 811, ci-après la «Société absorbante».

Le capital social de Elit Properties S.A. S.P.F est actuellement représenté par 10.000.-(dix mille) actions au porteur.

Lors de cette fusion par absorption, la «Société absorbée» sera dissoute, l'ensemble des actifs et passifs de la «Société absorbée» seront transférés à la «Société absorbante». En contrepartie de ce transfert universel de patrimoine, les Dix Mille (10.000,00.-) actions de la «Société absorbée» seront annulées et échangées contre Cent Neuf Mille Huit Cent (109.800,00.-) actions nouvelles à émettre par la «Société absorbante» avec jouissance au 1^{er} Juillet 2013, l'échange se faisant par inscription afférente au registre des actionnaires de la «Société absorbante».

La parité d'échange des Dix Mille (10.000,00.-) actions de la «Société absorbée» pour les Cent Neuf Mille Huit Cent (109.800,00.-) actions nouvelles de la «Société absorbante» qui seront remises au(x) porteur(s) des actions de la «Société absorbée» a été calculée sur la base des fonds propres de chacune des deux sociétés.

Tous les actifs et tous les passifs de la «Société absorbée» seront considérés comme transférés à la «Société absorbante» avec effet au 1^{er} Juillet 2013. Tous les bénéfices réalisés et toutes les pertes encourues par la «Société absorbée» après cette date seront réputés, du point de vue comptable, réalisés et encourus au nom et pour le compte de la «Société absorbante».

En échange de ces apports, la «Société absorbante» augmentera son capital qui est à l'heure actuelle de Huit Cent Cinquante Mille Cinq Cent (€ 850.500,00.-), par émission de Cent Neuf Mille Huit Cent (109.800,00.-) actions nouvelles d'une valeur nominale de Cinq Euros et Vingt Cinq Centimes d'Euros (€ 5,25.-) chacune. Ces nouvelles actions seront remises au(x) porteur(s) des actions de la «Société absorbée» et auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Il n'existe pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux et il n'y a pas de titres autres que des actions.

Aucun avantage particulier ne sera accordé aux organes des sociétés fusionnantes.

Les assemblées générales extraordinaires de la «Société absorbante» et de la «Société absorbée» qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, le 18 Juillet 2013.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2013103650/44.

(130124792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103641/10.

(130125913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.069.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires de la Société en date du 12 avril 2013 que:

- Deloitte Audit, société à responsabilité limitée ayant son siège au 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B67895, a été nommé réviseur d'entreprises agréé avec effet au 12 avril 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103647/16.

(130125702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Santorini S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANTORINI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103648/11.

(130125139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SABIC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103646/9.

(130126004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Win & Win Archery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 9, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 149.156.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 4 Juillet 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- Win Win Archery S.à r.l., avec siège social à L-1508 Howald, 9, rue Joseph Felten, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B149156,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2013105486/18.

(130127994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Viking Croisières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.395.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société du 22 juillet 2013 que:

- Messieurs Torstein HAGEN résidant professionnellement à CH-4057 BASEL, Schäferweg, 18, Charles DURO, résidant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Anthony HOFMANN, résidant professionnellement à CH-4057 BASEL, Schäferweg, 18 et Michael BONASERA résidant professionnellement à CH-4057 BASEL, Schäferweg, 18, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- La société «Ernst & Young S.A.», ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH 7, Parc d'activités Syrdall inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 47 771 a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105477/19.

(130127312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Watson Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.490.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Watson Pharma S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2013105482/14.

(130128083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Speedy Invest Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 166.235.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 27 juin 2013:

que JLF Holding a transféré 3.571 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1^{er} euro chacune, à OGC Mauritius Limited, Private Company Limited by Shares, immatriculée au registre de commerce mauricien sous le numéro 116332, ayant son siège social au c/o Socota Phoenicia, Sayed Hossed Road Solféino Phoenix, Republic of Mauritius.

Désormais, les associés de la Société sont donc les suivants:

- JFL Holding

- Finance Managers

- OGC Mauritius Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013102740/21.

(130123958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Santander International Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 40.172.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102747/12.

(130124164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Samag, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102746/10.

(130124848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.803.

Les comptes annuels de la société de droit étranger SAP Belgium – Systems Applications and Products au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013102750/11.

(130124307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

QualityWorld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 107.951.

Il résulte des résolutions adoptées le 24 juin 2013 par les actionnaires de la Société que la personne suivante a été révoquée de son poste d'administrateur avec effet au 25 juin 2013:

- Mr. Peter Bos;

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 24 juin 2013 que la personne suivante a été nommé au poste d'administrateur avec effet au 24 juin 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2019:

- Mr. Marc Lucien E. Snebbout, ayant sa résidence professionnelle au Alfons Servaislaan 66, 2900 Schoten, Belgique et né le 23 août 1953 à Sleidinge, Belgique;

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société du 10 juin 2013 que la personne suivante ont été nommée comme délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 10 juin 2013 et pour une période indéterminée:

- Mr. Jorge Löbl, ayant sa résidence professionnelle au 34, Quai Jean-Charles Rey, 98000, Monte Carlo, Monaco et né le 6 septembre 1952 à Montevideo, Uruguay.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104498/21.

(130126511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Chemservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Laengten.
R.C.S. Luxembourg B 127.345.

Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf jegliche Form- und Fristenfordernisse wird eine Gesellschafterversammlung abgehalten und folgendes beschlossen:

Herr Dr. Günter Spang, geboren am 30.08.1966, wohnhaft Johannisstraße 7, D-54290 Trier, wird ab 1.7.2013 zum Direktor der Chemservice S.A., 5, an de Laengten, L-6776 Grevenmacher bestellt.

Ihm wird die Wahrnehmung der täglichen Geschäftsführung übertragen. Ferner vertritt Herr Dr. Spang die Gesellschaft, nach außen, bei allen Rechtsgeschäften, mit Einzelunterschrift.

Grevenmacher, den 26.06.2013.

Dr. Dieter Drohmann

Vorstandsvorsitzender

Référence de publication: 2013098746/17.

(130120666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Close Range S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.948.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 juin 2013 à 11 heures

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'accepter la démission des Administrateurs de la société: M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermaël-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128 et M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013098752/17.

(130120851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Gazprom ECP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 146.612.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 8 mai 2013:

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mons. Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013099830/20.

(130121618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Gaz Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.071.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 8 mai 2013:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.
- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.
- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.
- Le mandat de Mons. Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013099828/28.

(130121448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Future Investments 2005 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099825/10.

(130121040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hurran Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.918.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 11 juillet 2013 entre Monsieur Christopher AULIN et C. AULIN AB, une société dont le siège social est sis au 19, Centralvägen, 171 68 Solna, Suède et immatriculée sous le numéro 556924-0509, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

C. AULIN AB	25
Monsieur Sverker BACKLUND	445
HURRAN HOLDING	30
Total:	500 parts

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013099885/16.

(130121397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.675.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juillet 2013.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2013099836/14.

(130121136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Fial Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.623.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013099807/13.

(130121263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Finesti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013099811/10.

(130120954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Immofirst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9351 Bastendorf, 15A, Am Eck.

R.C.S. Luxembourg B 86.075.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 juin 2013.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire le 12 juin 2013 que:

- Madame Danielle Martin, née le 31 août 1957 à Saint-Hubert (Belgique), demeurant au 32, rue de Namur B-1340 Ottignies Louvain-La-Neuve et Madame Mélanie Fricheteau, née le 30 mars 1974 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 30, avenue Louis Gribaumont B-1150 Woluwe-Saint-Pierre sont nommées administrateurs de la société avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/07/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013099906/17.

(130121205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.781.301,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of the month of June.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present minute,

was held an extraordinary general meeting of the members of Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of 28 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 11 October 2007, number 2267 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 132028.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed on 15 February 2013 published in the Mémorial of 14 May 2013, number 1136.

The meeting was chaired by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The meeting appointed as secretary and scrutineer Me Ana Bramao, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The meeting has been convened by registered letters sent to all the members of the Company on 12 June 2013.
2. The members represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be submitted with it to the registration authorities.
3. As it appears from said attendance list, (i) out of twenty-nine (twenty-nine) members of the Company, twenty-six (26) members are represented and (ii) 190,971,357 ordinary shares of the Company out of two hundred and twenty-five million eight hundred ninety-eight thousand five hundred and fourteen (225,898,514) ordinary shares of the Company, representing eighty-four point fifty-four percent (84.54 %) of the entire issued ordinary share capital of the Company, are represented at this meeting, and all members represented declare having had prior knowledge of the agenda of the meeting.
4. The meeting is consequently validly constituted and may validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.
5. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

(a) Increase of the issued share capital of the Company from two hundred and twenty-five million eight hundred ninety-eight thousand five hundred and fourteen Euro (€225,898,514) to two hundred and forty six million seven hundred and eighty-one thousand three hundred and one Euro (€246,781,301) by the creation and issue of twenty million eight hundred and eighty-two thousand seven hundred and eighty-seven (20,882,787) new ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1) each; subscription to the new ordinary shares by TDR Capital Nominees Limited, a company organised under the laws of England and Wales and having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF and being registered with Companies House under number 04708906 ("TDR"), upon the conversion of convertible preferred equity certificates ("obligations convertibles") ("CPEC") of a nominal value of one Euro (€1) each issued by the Company and held by TDR at the conversion ratio of one (1) CPEC to one (1) new share, issue of the new shares and acknowledgement of the payment of the nominal value of the shares through the conversion of the convertible preferred equity certificates; allocation of twenty million eight hundred and eighty-two thousand seven hundred and eighty-seven Euro (€20,882,787) to the share capital of the Company;

(b) Reorganisation of the Company's share capital by the creation of ten (10) classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares, re-classification of the two hundred and forty six million seven hundred and eighty-one thousand three hundred and one (246,781,301) shares in issue in the Company into:

- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class A shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class B shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class C shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class D shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class E shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class F shares,

- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class G shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class H shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class I shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty-one (24,678,131) class J shares,

each share with a nominal value of one Euro (€1) and with such rights and obligations as set out in articles 13.4 and 13.5 of the articles of association of the Company and allocation to each shareholder of shares in each class corresponding to the number of shares that each of them holds prior to the re-classification divided by ten (10) except that (i) shareholders holding one share prior to the re-classification shall receive one share in anyone of the ten (10) classes of shares as determined by the board of managers of the Company and (ii) the board of managers will be delegated to deal with any rounding necessary to avoid fractional shares in respect of the aforementioned allocation of shares between the ten (10) classes of shares;

(c) Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred and forty six million seven hundred and eighty-one thousand three hundred and one Euro (€246,781,301) represented by 246,781,301 shares (the “Shares”) divided into ten (10) Classes as follows:

- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class A shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class B shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class C shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class D shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class E shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class F shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class G shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class H shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class I shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty-one (24,678,131) class J shares,

each Share with a nominal value of one Euro (€1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”

(d) Amendment and restatement of article 5.4 of the articles of association and insertion of new articles 5.5, 5.6, 5.7 and 5.8 as set out below:

“5.4. Subject to the provisions which may be set forth in any Investment Agreement, the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association. In particular, the share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.5. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.4), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of members) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.6. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the members of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of the members of the Company in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.8. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.”

(e) Restatement of article 13 of the articles of association as follows:“

Art. 13. Distributions.

13.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This reduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company, as increased or decreased from time to time.

13.2 Subject to the provisions of any Investment Agreement the general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

13.3 The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers. The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

13.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then
- an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then
- an amount equal to 0.75% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then
- an amount equal to 1.00% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- an amount equal to 1.25% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then
- an amount equal to 1.50% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- an amount equal to 1.75% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then
- an amount equal to 2.00% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- an amount equal to 2.25% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then
- an amount equal to 2.50% of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then
- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

13.5. The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members except that the Special Reserve shall be exclusively available for the purposes set out in article 5.3. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account (excluding, for the avoidance of doubt, the Special Reserve) to the legal reserve account.”

(f) Restatement of article 17 of the articles of association as set forth below:

“ Art. 17. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into the Special Reserve or reserve(s) required by law or by these articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into the Special Reserve or reserve(s) required by law or by these articles of association.
------------------	--

Fully Diluted Capital	means (i) the total number of Ordinary Shares that would be in issue if all convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time, if any, had been converted into Ordinary Shares or (ii) if there are no such convertible preferred equity certificates in issue at the relevant time, the total number of Ordinary Shares;
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Investment Agreement	means any agreement existing at a relevant time among members of the Company (as such agreement may be amended or restated from time to time) provided the Company is a party thereto;
Investors	means the Lead Investor, the other holders of Ordinary Shares, the Preference Members if any, the CPECs Holders if any, any person to whom it or any of its respective transferees or custodian nominees may transfer any of the Securities held by them and any other person pursuant to any Investment Agreement (all defined terms as defined in the any Investment Agreement);
Investor Manager	means any manager in the relevant class appointed by the Lead Investor pursuant to clause 7.1;
Lead Investor	means the holder of the largest number of Ordinary Shares in the Company.
Major Investor	means, subject to any exception(s) provided for in any Investment Agreement, any Investor other than the Lead Investor that holds 5% or more of the Fully Diluted Capital; and
Non-Executive Manager	means a non-executive manager appointed pursuant to clause 7.1.

(g) Amendment of the fourth sentence of article 5.3 of the articles of association of the Company as follows:

“During the period aforementioned, the members may however use the Special Reserve exclusively for incorporation into the share capital in order to satisfy the subscription price of further shares which may need to be issued to the subscribers (or any transferees of the subscribers) listed in the Deed if certain conditions set out in contractual arrangements between the subscribers and the Company and/or between the subscribers and Williams Scotsman International, Inc (the Company’s indirect subsidiary) are met.”

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from two hundred and twenty-five million eight hundred ninety-eight thousand five hundred and fourteen Euro (€225,898,514) to two hundred forty six million seven hundred and eighty-one thousand three hundred and one Euro (€246,781,301) by the creation and issue of twenty million eight hundred and eighty-two thousand seven hundred and eighty-seven (20,882,787) new ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1) each.

The new ordinary shares were entirely subscribed to and paid-up in full by TDR through a contribution in kind consisting of the conversion of convertible preferred equity certificates of a nominal value of one Euro (€1) each issued by the Company and held by TDR and contribution in kind of the receivables thereunder, with the exclusion of the yield accrued (the “Conversion”) such contribution being made at a conversion ratio of one (1) CPEC to one (1) new share. The meeting acknowledged the valuation reports drawn up by the board of managers of the Company dated 22 December and 11 October 2012 which confirmed the aforementioned conversion ratio.

It is decided to issue the new shares and to allocate EUR 20,882,787 to the share capital of the Company.

Proof of the transfer of the contribution in kind described hereabove to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting resolved to reorganise the Company’s share capital by the creation of ten (10) classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares, and to reclassify the two hundred forty six million seven hundred and eighty-one thousand three hundred and one (246,781,301) shares in issue in the Company into:

- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class A shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class B shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class C shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class D shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class E shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class F shares,
- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class G shares,

- twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class H shares,
 - twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty (24,678,130) class I shares,
 - twenty four million six hundred and seventy eight thousand one hundred and thirty-one (24,678,131) class J shares,
 each Share with a nominal value of one Euro (€1) and with such rights and obligations as set out in article 13.4 and 13.5 of the present articles of association of the Company;

The meeting resolved to allocate to each shareholder, shares in each class corresponding to the number of shares that each of them holds prior to the reclassification divided by ten (10), except for shareholders holding one share prior to the re-classification who are being allocated one share in anyone of the ten (10) classes of shares as determined by the board of managers of the Company.

The meeting resolved to delegate power to the board of managers of the Company to deal with any rounding necessary to avoid fractional shares in respect of the aforementioned allocation of shares between the ten (10) classes of shares and to ratify the allocation set out below.

The meeting acknowledged that the shareholding after re-classification shall be as follows with such rounding as determined by the board of managers:

TDR Capital Nominees Limited	19,460,554 shares in each of class A to G and J 19,460,555 shares in each of class H and I
TDR Capital II "A" L.P.	1 class A share
TDR Capital II "B" L.P.	1 class B share
TDR Capital II "C" L.P.	1 class C share
TDR Capital II Associates L.P.	1 class D share
TDR Capital General Partner II L.P.	1 class E share
TDR Capital Co-Investment L.P.	1 class F share
TDR Capital Algeco/Scotsman L.P.	1 class G share
CMI Luxembourg S.à.r.l.	666,729 shares in each of class A to J
West Register (Investments) Limited	1,014,176 shares in each of class A to I and 1,014,170 class J shares
The Royal Bank of Scotland Plc	2,046,233 shares in each of class A to J
Alpinvest Partners Mezzanine 2007 C.V.	432,307 shares in each of class A to I and 432,310 class J shares
Phoenix Life Assurance Limited	90,042 shares in each of class A to I and 90,039 class J shares
Northwestern Mutual Life Insurance Company	293,162 shares in each of class A to I and 293,161 class J shares
Brian S. Lash	280,362 shares in each of class A to J
Joseph H. Murphy	66,636 shares in each of class A to I and 66,638 class J shares
Evan Scheuer	64,890 shares in each of class A to I and 64,892 class J shares
James Bradley Archer	65,398 shares in each of class A to I and 65,395 class J shares
Andrew A. Aberdale	25,753 shares in each of class A to I and 25,755 class J shares
Thomas Schneider	2,599 shares in each of class A to I and 2,594 class J shares
David Abend	1,732 shares in each of class A to I and 1,731 class J shares
Trust F/B/O Max R. Lash Under Section 1.2. of the Brian Lash Family 2012 Irrevocable Trust	38,629 shares in each of class A to I and 38,633 class J shares
Trust F/B/O Alexander J. Lash Trust Under Section 1.2. of the Brian Lash Family 2012 Irrevocable Trust	38,629 shares in each of class A to I and 38,633 class J shares
Trust F/B/O Benjamin L. Lash Trust Under Section 1.2. of the Brian Lash Family 2012 Irrevocable Trust	38,629 shares in each of class A to I and 38,633 class J shares
Scheuer Family 2012 Irrevocable Trust	13,040 shares in each of class A to I and 13,036 class J shares
Ian Goldberg Trust	6,438 shares in each of class A to I and 6,439 class J shares
Lori Lash Family 2012 Irrevocable Trust	6,438 shares in each of class A to I

	and 6,439 class J shares
Aberdale Family 2012 Irrevocable Trust	6,438 shares in each of class A to I and 6,439 class J shares
Murphy Family Irrevocable Trust 2012	19,315 shares in each of class A to I and 19,316 class J shares

Third resolution

The meeting resolved to consequently amend article 5.1 of the articles of association of the Company as set out in the agenda.

Fourth resolution

The meeting resolved to amend and restate article 5.4 of the articles of association of the Company and to insert new articles 5.5, 5.6, 5.7, and 5.8 in the articles of association of the Company as set out in the agenda.

Fifth resolution

The meeting resolved to amend and restate article 13 of the articles of association of the Company as set out in the agenda.

Sixth resolution

The meeting resolved to amend and restate article 17 of the articles of association of the Company as set out in the agenda.

Seventh resolution

The meeting resolved to amend the fourth sentence of article 5.3 of the articles of association of the Company as set out in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the aforementioned date.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 11 octobre 2007, numéro 2267 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 132028.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié le 15 février 2013, publié au Mémorial du 14 mai 2013, numéro 1136.

L'assemblée a été présidée par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

L'assemblée a nommé en tant que secrétaire et scrutateur Me Ana Bramao, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'assemblée a été convoquée par lettres recommandées, envoyées à tous les associés de la Société le 12 juin 2013.
2. Les associés représentés à l'assemblée ainsi que leurs participations respectives apparaissent sur une liste de présence qui a été signée par les mandataires, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
3. Il appert de cette liste de présence, (i) que sur les vingt-neuf (29) associés de la Société, vingt-six (26) associés sont représentés et (ii) que (190.971.357) parts sociales ordinaires de la Société, sur deux cent vingt-cinq millions huit cent

quarante-vingt-dix-huit mille cinq cent quatorze (225.898.514) parts sociales ordinaires de la Société, représentant quatre-vingt-quatre virgule cinquante-quatre pourcent (84,54 %) du capital social émis de la Société, sont représentées à l'assemblée et tous les associés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. L'assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour.

5. Les points sur lesquels les résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

(a) Augmentation du capital social émis de la Société de deux cent vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatorze Euros (225.898.514€) à deux cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille trois cent un Euros (246.781.301€), par la création et l'émission de vingt million huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (20.882.787) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1€) chacune; souscription aux nouvelles part sociales par TDR Capital Nominees Limited, une société constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle et ayant son siège social à One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF et étant immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 04708906 («TDR»), à travers la conversion d'obligations convertibles («CPEC») d'une valeur nominale d'un Euro (1€) chacune, émises par la Société et détenues par TDR au taux de conversion d'un (1) CPEC pour une (1) nouvelle part sociale, émission des nouvelles parts sociales et reconnaissance du paiement de la valeur nominale des parts sociales à travers la conversion des obligations convertibles; affectation de vingt millions huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-sept Euro (20.882.787 €) au capital social de la Société.

(b) Réorganisation du capital social de la Société par la création de dix (10) classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A, classe B, classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I, classe J, reclassification des deux cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille trois cent une (246.781.301) parts sociales émises dans la société en:

- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe A,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe B,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe C,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe D,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe E,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe F,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe G,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe H,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe I,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente et une (24.678.131) parts sociales de classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (1€), avec les droits et obligations tels qu'établis aux articles 13.4 et 13.5 des statuts de la Société et allocation à chaque associé de parts sociales dans chaque classe correspondant au nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détenait avant la reclassification divisé par dix (10), à l'exception (i) des associés détenant une part sociale avant la reclassification qui recevront une part sociale de n'importe laquelle des dix (10) classes de parts sociales tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société et (ii) le conseil de gérance recevra délégation de faire les arrondis nécessaires afin d'éviter des fractions de parts sociales s'agissant des allocations de parts sociales susmentionnées entre les dix (10) classes de parts sociales;

(c) Modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille trois cent un Euros (246.781.301€), divisé en deux cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille trois cent une (246.781.301) parts sociales (les «Parts Sociales») divisée en dix (10) classes tel que suit:

- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe A,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe B,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe C,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe D,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe E,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe F,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe G,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe H,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe I,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente et une (24.678.131) parts sociales de classe J,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (1€) et ayant les droits et obligations conférés par les présents statuts.

(d) Modification et refonte de l'article 5.4 des statuts et insertion des articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 tel qu'établis ci-dessous:

«5.4. Sous réserve des dispositions qui peuvent être énoncées dans tout Pacte d'Investissement, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. En particulier, le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de Parts Sociales émises dans ladite Classe. En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de telles annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans le sens alphabétique inverse (commençant par la Classe J).

5.5. Dans le cas d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.4), une telle Classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs, au prorata de leur détention dans cette Classe, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant d'Annulation Total tel que défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question détenue et annulée.

5.6. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculé en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée puis annulée.

5.7. Le Montant d'Annulation Total sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant d'Annulation Total pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera la Montant Disponible de la Classe en question au moment de l'annulation de ladite classe, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par l'assemblée générale des associés de la Société, de la façon prévue pour la modification des statuts, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

5.8. Suite au rachat et à l'annulation des Parts Sociales de la Classe en question, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société».

(e) Refonte de l'article 13 des statuts tel qu'établis ci-dessous:

“ Art. 13. Distributions.

13.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

13.2 Sous réserve des dispositions d'un Pacte d'Investissement, l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base de relevé de comptes préparés par le conseil de gérance, montrant qu'assez de fonds sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder les profits réalisés par depuis la fin de la dernière année sociale augmentée par les profits reportés et les réserves distribuables, mais diminué par les pertes reportées et sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi.

13.3 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans n'importe quelle devise sélectionnée par le conseil de gérance et peuvent être payés aux endroits et instants déterminés par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut faire une détermination finale du taux d'échange applicable à la conversion des fonds de dividendes dans la devise de leur paiement.

13.4 Dans le cas d'une déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé de la façon suivante:

- un montant égal à 0,25% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A émises sera distribué (ou provisionné) de façon égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, au prorata du nombre de Parts Sociales de Classe A détenues, puis

- un montant égal à 0,50% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B émises sera distribué (ou provisionné) de façon égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe B, au prorata du nombre de Parts Sociales de Classe B détenues, puis

- un montant égal à 0,75% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C émises sera distribué (ou provisionné) de façon égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe C, au prorata du nombre de Parts Sociales de Classe C détenues, puis

- un montant égal à 1% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D émises sera distribué (ou provisionné) de façon égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe D, au prorata du nombre de Parts Sociales de Classe D détenues, puis

- un montant égal à 1,25% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E émises sera distribué (ou provisionné) de façon égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe E, au prorata du nombre de Parts Sociales de Classe E détenues, puis

- un montant égal à 1,50% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F émises sera distribué (ou provisionné) de façon égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe F, au prorata du nombre de Parts Sociales de Classe F détenues, puis

- un montant égal à 1,75% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G émises sera distribué (ou provisionné) de façon égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe G, au prorata du nombre de Parts Sociales de Classe G détenues, puis

- un montant égal à 2,00% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H émises sera distribué (ou provisionné) de façon égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe H, au prorata du nombre de Parts Sociales de Classe H détenues, puis

- un montant égal à 2,25% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I émises sera distribué (ou provisionné) de façon égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe I, au prorata du nombre de Parts Sociales de Classe I détenues, puis

- un montant égal à 2,50% du montant total de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J émises sera distribué (ou provisionné) de façon égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe J, au prorata du nombre de Parts Sociales de Classe J détenues, puis

- le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans le sens alphabétique inverse (la première Classe étant la Classe J, puis si aucune classe J n'existe, la Classe de Parts Sociales I et ainsi de suite jusqu'à ce des Parts Sociales de Classe A subsistent uniquement).

13.5. La prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés sauf la Réserve Spéciale qui sera exclusivement disponible pour satisfaire les conditions posées à l'article 5.3. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission (sauf, afin d'éviter toute confusion, la Réserve Spéciale) au compte de la réserve légale.

(f) Refonte de l'article 17 statuts de la manière suivante:

“ Art. 17. Définitions.

Montant Disponible

signifie le montant total des profits nets de la Société (comprenant les profits reportés) augmentés par (i) n'importe quelle prime librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée, mais diminuée par (i) toutes pertes (comprenant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être allouées à la Réserve Spéciale ou aux réserves requises par la loi ou par les présents statuts, à chaque fois tel qu'est établi dans les Comptes Intérimaires (sans, afin d'éviter toute confusion, double comptabilisation) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA= Montant Disponible

NP= Profits Nets (comprenant les profits reportés)

P= toute prime d'action librement distribuable ainsi que toutes autres réserves librement distribuables

CR= le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

L= les pertes (comprenant les pertes reportées)

LR= toutes sommes devant être allouées à la Réserve Spéciale ou aux réserves requises par la loi ou par les présents statuts.

Capital Entièrement Dilué

signifie (i) le nombre total de Parts Sociales Ordinaires qui seraient en émission si l'ensemble des certificats préférentiels convertibles (CPECs) qui peuvent être émis par la Société de temps à autre, le cas échéant, avaient été convertis en Parts Sociales Ordinaires ou (ii) s'il n'y a pas de certificats préférentiels convertibles en émission au moment concerné, le nombre total de Parts Sociales Ordinaires;

Comptes Intérimaires

signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Comptes Intérimaires en question.

Date de Comptes Intérimaires

signifie la date, antérieur d'au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales en question.

Pacte d'Investissement

signifie tout contrat existant à une date donnée entre les associés de la Société (ce contrat pouvant être modifié ou refondu de temps à autre) à condition que la Société y soit partie.

Investisseurs

signifie l'Investisseur Majoritaire, les autres détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, les Associés Préférentiels, le cas échéant, les Détenteurs de CPECs le cas échéant, toute personne à qui il ou un de ses cessionnaires ou représentants dépositaires respectifs peuvent transférer un des Titres détenus par eux et toute autre personne en vertu

	de tout Pacte d'Investissement (tous les termes définis tels que définis dans tout Pacte d'Investissement);
Gérant Investisseur	signifie tout gérant dans la classe concernée nommé par l'Investisseur Majoritaire en vertu de l'article 7.1.;
Investisseur Principal	signifie le détenteur du plus grand nombre de Parts Sociales Ordinaires dans la Société.»
Investisseur Majoritaire	signifie, sous réserve de toute(s) exception(s) prévue(s) dans tout Pacte d'Investissement, tout Investisseur autre que l'Investisseur Majoritaire qui détient 5% ou plus du Capital Entièrement Dilué; et
Gérant Non-Exécutif	signifie un gérant non-exécutif nommé en vertu de l'article 7.1.

(g) Modification de la quatrième phrase de l'article 5.3 des statuts de la manière suivante:

«Durant la période susmentionnée, les associés peuvent cependant utiliser la Réserve Spéciale uniquement pour l'incorporer au capital social afin de satisfaire le prix de souscription de nouvelles parts sociales devant être émises aux souscripteurs (ou tous cessionnaires du souscripteur) figurant dans l'Acte, si certaines conditions établies dans les accords contractuels entre les souscripteurs et la Société et/ou entre les souscripteurs et Williams Scotsman International, Inc (la filiale indirecte de la Société) sont remplies.»

Après délibérations, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de deux cent vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatorze Euros (225.898.514€) à deux cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille trois cent un Euros (246.781.301€), par la création et l'émission de vingt millions huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (20.882.787) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1€) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et payées par TDR à travers un apport en nature consistant en la conversion d'obligations convertibles d'une valeur nominale d'un Euro (1€) chacune, émises par la Société et détenues par TDR, et l'apport en nature des créances y afférentes, à l'exclusion de l'intérêt couru (la «Conversion»), l'apport se faisant au taux de conversion de un (1) CPEC pour une (1) nouvelle part sociale. L'assemblée prend acte des rapports d'évaluation préparés par le conseil de gérance de la Société du 22 décembre 2009 et du 11 octobre 2012 qui confirment le taux de conversion ci-avant mentionné.

Il est décidé d'émettre les nouvelles parts sociales et d'allouer vingt millions huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-sept euros (20.882.787 €) au capital social de la Société.

La preuve du transfert de l'apport en nature décrit ci-dessus a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de réorganiser le capital social de la Société par la création de dix (10) classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A, classe B, classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I, classe J, et de re-classifier les deux cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille trois cent une (246.781.301) parts sociales émises dans la société en:

- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe A,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe B,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe C,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe D,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe E,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe F,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe G,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe H,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente (24.678.130) parts sociales de classe I,
- Vingt-quatre millions six cent soixante-dix-huit mille cent trente et une (24.678.131) parts sociales de classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (1€), avec les droits et obligations tels qu'établis aux articles 13.4 et 13.5 des statuts de la Société.

L'assemblée a décidé d'allouer à chaque associé des parts sociales dans chaque classe correspondant au nombre de parts sociales qu'ils détenaient avant la reclassification, divisé par dix (10), à l'exception des associés détenant une part sociale avant la reclassification qui recevront une part sociale dans n'importe laquelle des dix (10) classes de parts sociales, tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société.

L'assemblée a décidé de donner pouvoir au conseil de gérance de la Société de faire les arrondis nécessaires afin d'éviter des fractions de parts sociales s'agissant des allocations de parts sociales ci-avant mentionnées et ratifie les allocations ci-dessous.

L'assemblée note que suite à la reclassification, l'actionnariat se compose comme suit, les arrondis ayant été déterminés par le conseil de gérance:

TDR Capital Nominees Limited	19.460.554 parts sociales dans chaque classe A à G et dans la classe J 19.460.555 parts sociales de classe H et I
TDR Capital II "A" L.P.	1 part sociale de classe A
TDR Capital II "B" L.P.	1 part sociale de classe B
TDR Capital II "C" L.P.	1 part sociale de classe C
TDR Capital II Associates L.P.	1 part sociale de classe D
TDR Capital General Partner II L.P.	1 part sociale de classe E
TDR Capital Co-Investment L.P.	1 part sociale de classe F
TDR Capital Algeco/Scotsman L.P.	1 part sociale de classe G
CMI Luxembourg S.à.r.l.	666.729 parts sociales dans chacune des classes A à J
West Register (Investments) Limited	1.014.176 parts sociales dans chacune des classes A à I et 1.014.170 parts sociales de classe J
The Royal Bank of Scotland Plc	2.046.233 parts sociales dans chacune des classes A à J
Alpinvest Partners Mezzanine 2007 C.V.	432.307 parts sociales dans chacune des classes A à I et 432.310 parts sociales de classe J
Phoenix Life Assurance Limited	90.042 parts sociales dans chacune des classes A à I et 90.039 parts sociales de classe J
Northwestern Mutual Life Insurance Company	293.162 parts sociales dans chacune des classes A à I et 293.161 parts sociales de classe J
Brian S. Lash	280.362 parts sociales dans chacune des classes A à J
Joseph H. Murphy	66.636 parts sociales dans chacune des classes A à I et 66.638 parts sociales de classe J
Evan Scheuer	64.890 parts sociales dans chacune des classes A à I et 64.892 parts sociales de classe J
James Bradley Archer	65.398 parts sociales dans chacune des classes A à I et 65.395 parts sociales de classe J
Andrew A. Aberdale	25.753 parts sociales dans chacune des classes A à I et 25.755 parts sociales de classe J
Thomas Schneider	2.599 parts sociales dans chacune des classes A à I et 2.594 parts sociales de classe J
David Abend	1.732 parts sociales dans chacune des classes A à I et 1.731 parts sociales de classe J
Trust F/B/O Max R. Lash Under Section 1.2. of the Brian Lash Family 2012 Irrevocable Trust	38.629 parts sociales dans chacune des classes A à I et 38.633 parts sociales de classe J
Trust F/B/O Alexander J. Lash Trust Under Section 1.2. of the Brian Lash Family 2012 Irrevocable Trust	38.629 parts sociales dans chacune des classes A à I et 38.633 parts sociales de classe J
Trust F/B/O Benjamin L. Lash Trust Under Section 1.2. of the Brian Lash Family 2012 Irrevocable Trust	38.629 parts sociales dans chacune des classes A à I et 38.633 parts sociales de classe J
Scheuer Family 2012 Irrevocable Trust	13.040 parts sociales dans chacune des classes A à I et 13.036 parts sociales de classe J
Ian Goldberg Trust	6.438 parts sociales dans chacune des classes A à I et 6.439 parts sociales de classe J
Lori Lash Family 2012 Irrevocable Trust	6.438 parts sociales dans chacune des classes A à I et 6.439 parts sociales de classe J
Aberdale Family 2012 Irrevocable Trust	6.438 parts sociales dans chacune des classes A à I et 6.439 parts sociales de classe J
Murphy Family Irrevocable Trust 2012	19.315 parts sociales dans chacune des classes A à I et 19.316 parts sociales de classe J

Troisième résolution

L'assemblée a décidé en conséquence de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de la manière décrite dans l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre l'article 5.4 des statuts de la Société et d'insérer les nouveaux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 tel que repris dans l'ordre du jour.

105241

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre l'article 13 des statuts de la Société tel que repris dans l'ordre du jour.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre l'article 17 des statuts de la Société tel que repris dans l'ordre du jour

Septième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la quatrième phrase de l'article 5.3 de statuts tel que repris dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelle que forme que ce soit qui sont mis à la charge de la Société sont estimés à six mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après lecture de ce procès-verbal, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA, A. BRAMAO, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juin 2013. Relation: EAC/2013/8265. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013103853/638.

(130125699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

A Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103840/10.

(130126918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Alite International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.383,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.662.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Fredrik Alstierna, private individual, born in Staffanstorp, Sweden, on August 18, 1975, residing at Kläggeröd 476, 275 64 Blentarp, Sweden,

hereby represented by Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee residing professionally at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

and

2. Paramax Investments Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou & Kalogreon Corner 4, Nicolaides Sea View City, 9th floor, Offices 903-904, Block A-B, 6016 Larnaca, Cyprus,

hereby represented by Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee residing professionally at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Together referred to as the "Shareholders"

The said proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder, acting on behalf of the Shareholders, and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, appears in their capacities as shareholders of "Alite International S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated under the name of Ikaria Investments S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Martine Shaeffer, notary residing in Luxembourg, on July 25th, 2012, published under N° 2226 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 7, 2012; and the Articles have been amended for the last time by a deed of Maître Paul, Decker, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2012, published under N° 560 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 7, 2013,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 170662 (the "Company").

The Shareholders, represented as stated above and representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. The Agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,935 (one thousand nine hundred and thirty-five Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 16,448 (sixteen thousand four hundred and forty-eight Euro) represented by 3,948 (three thousand nine hundred and forty-eight) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 18,383 (eighteen thousand three hundred and eighty-three Euro) by way of issuance of 1,935 (one thousand nine hundred and thirty-five) Class A shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

3. Subscription to and Payment by Paramax Investments Ltd of the share capital increase specified under item 2. above as follows;

- Paramax Investments Ltd declares to subscribe to 1,935 (one thousand nine hundred and thirty-five) Class A shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 113,999 (SEK 1,000,000) out of which EUR 1,935 (one thousand nine hundred and thirty-five Euro) is to be allocated to the share capital account of the Company and EUR 112,064 (SEK 1,000,000 - EUR 1,935) is to be allocated to the share premium account of the company.

4. Subsequent amendment of the article 5.1 of the articles of association (the "Articles");

5. Miscellaneous.

The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,935 (one thousand nine hundred and thirty-five Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 16,448 (sixteen thousand four hundred and forty-eight Euro) represented by 3,948 (three thousand nine hundred and forty-eight) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 18,383 (eighteen thousand three hundred and eighty-three Euro) by way of issuance of 1,935 (one thousand nine hundred and thirty-five) new Class A shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "New Shares").

Third resolution

The Shareholders accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Proxyholder, acting in the name and on behalf of Paramax Investments Ltd, declares that Paramax Investments Ltd subscribes to the increase of the share capital of the Company as follows:

- 1,935 (one thousand nine hundred and thirty-five) new Class A shares by a contribution in cash of EUR 113,999 (one hundred and thirteen thousand nine hundred and ninety-nine euro) out of which EUR 1,935 (one thousand nine hundred and thirty-five Euro) is to be allocated to the share capital account of the Company and EUR 112,064 (one hundred and twelve thousand sixty-four euro) is to be allocated to the share premium account of the company.

The amount of EUR 113,999 (one hundred and thirteen thousand nine hundred and ninety-nine euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

As a result of the above share capital increase, the Shareholders record that the shareholding in the Company after the share capital increase is as follows:

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| 1. Paramax Investments Ltd: | 5,883 Class A shares |
| 2. Fredrik Alstierna: | 12,500 Class B shares |

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 in the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at EUR 18,383 (eighteen thousand three hundred and eighty-three euro) represented by 5,883 (five thousand eight hundred and eighty-three) class A shares (the "Class A Shares") and 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares (the "Class B Shares"), each of them having a nominal value of EUR 1 (one Euro).

The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share". A holder of Class A Shares, is hereinafter referred to as a "Class A Shareholder". A holder of Class B Shares, is hereinafter referred to as a "Class B Shareholder". The Class A Shareholder and the Class B Shareholder are individually referred to as the "Shareholder" and together referred to as the "Shareholders"."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of "Vistra (Luxembourg) S.a r.l.", to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,400.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

1. Fredrik Alstierna, personne privée, né à Satffanstorp, Suède, le 18 août 1975, demeurant à Kläggeröd 476, 275 64 Blentarp, Suède,

Ici représenté par Mme Charlotte Lahaije-Hultman, employée privée, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

et

2. Paramax Investments Ltd, société à responsabilité limitée, constituée selon les lois en vigueur à Chypre, ayant son siège social à Arch. Makariou & Kalogreon Corner 4, Nicolaidas Sea View City, 9^{ème} étage, offices 903-904, Block A-B, 6016 Larnaca, Chypre,

Ici représentée par Mme Charlotte Lahaije-Hultman, employée privée, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ensemble mentionnés comme les «Associés»

Lesdites procurations, après avoir été signées par le mandataire, agissant au nom des associés ainsi que le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, comparaissent en leurs qualités d'associés de Alite international S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée sous la dénomination de Ikaria Investments S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2012, publié sous le numéro 2226 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 septembre 2012, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre

2012, publié sous le numéro 560 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 560 du 7 mars 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170662.

Les Associés, représentés comme dit ci-avant et représentant l'entière part du capital social de la société, ont requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts du capital de la Société;

II. L'ordre du jour de la Société est le suivant:

1. Renonciation à l'avis de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.935 (mille neuf cent trente-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 16.448 (seize mille quatre cent quarante-huit Euros) représenté par 3.948 (trois mille neuf cent quarante-huit) parts de classe A d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) et 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe B d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, à un montant de EUR 18.383 (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-trois Euros) par la création et l'émission de 1.935 (mille neuf cent trente-cinq) parts de classe A de la Société d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

3. Souscription et paiement par Paramax Investments Ltd de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-avant comme suit:

Paramax Investments déclare souscrire aux 1.935 (mille neuf cent trente-cinq) parts de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et convient de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 113.999 (SEK 1.000.000) dont EUR 1.935 (mille neuf cent trente-cinq Euros) sont alloués au capital social de la Société et EUR 112.064 (SEK 1.000.000 - EUR 1.935) alloué au compte «prime d'émission» de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts (les «Statuts»);

5. Divers.

Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, celle-ci renonce à l'avis de convocation, les associés représentés à l'Assemblée se considérant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée.

Seconde résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.935 (mille neuf cent trente-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 16.448 (seize mille quatre cent quarante-huit Euros) représenté par 3.948 (trois mille neuf cent quarante-huit) parts de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune et par 12.500 (douze mille cinq cents) parts de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, à un montant de EUR 18.383 (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-trois Euros) par la création et l'émission de 1.935 (mille neuf cent trente-cinq) actions de la classe A de la Société d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune (les «nouvelles parts»).

Troisième résolution

Les Associés acceptent la souscription à l'augmentation du capital social et son paiement comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Le mandataire, agissant au nom et pour le compte de Paramax Investments Ltd, déclare que Paramax Investments Ltd souscrit à l'augmentation de capital social de la Société comme suit:

- 1.935 (mille neuf cent trente-cinq) nouvelles parts de classe A par un apport en numéraire de EUR 113.999 (cent treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) dont EUR 1.935 (mille neuf cent trente-cinq Euros) sont alloués au capital social de la Société et EUR 112.064 (cent douze mille soixante-quatre Euros) alloués au compte «prime d'émission» de la Société.

Le montant de EUR 113.999 (cent treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) a été entièrement libéré en numéraire et est à la disposition de la Société, preuve en étant apportée au notaire.

Suite à l'augmentation du capital social, les Associés notent que la participation dans la Société après l'augmentation de capital est la suivante:

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| 1. Paramax Investments Ltd: | 5.883 actions de la classe A |
| 2. Fredrik Alstierna: | 12.500 actions de la classe B |

Quatrième résolution

Les Associés de la Société décident d'amender l'article 5.1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la société est fixé à EUR 18.383 (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-trois Euros) représenté par 5.883 (cinq mille huit cent quatre-vingt-trois) parts de classe A (les «parts de Classe A») et 12.500 (douze mille cinq cents) parts de classe B (les «parts de Classe B»), toutes deux d'une valeur nominale de 1 euro (EUR un).

Les parts de Classe A et B sont collectivement dénommées les «parts» et individuellement la «part». Un détenteur de parts de la classe A est dénommé ci-après «Associé de Classe A». Un détenteur de parts de la classe B est dénommé ci-après «Associé de Classe B». Les Associés de Classe A et B sont individuellement mentionnés comme l'«Associé» et ensemble comme les «Associés».

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-avant en conférant pouvoir et autorité à tout directeur de la Société et/ou employé de Vistra (Luxembourg) S.à.r.l. pour procéder individuellement, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements susnommés dans les livres de la Société.

Frais

Le montant total des coûts, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, à la charge de la Société ou qui lui incombent du fait du présent acte, s'élève environ à EUR 1.400.-

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, certifie que, sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LAHAJE-HULTMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33057. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103854/205.

(130126431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Alce Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alce Investment I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103852/11.

(130126291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Aida Wedo 3, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.238.

Par résolutions signées en date du 2 juillet 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de son mandat d'administrateur de catégorie C de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat;

2. nomination au mandat d'administrateur de catégorie C de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017;

3. suite à sa nomination au mandat d'administrateur de catégorie C Christophe Davezac, précité, n'exercera plus son mandat d'administrateur de catégorie A;

4. nomination au mandat d'administrateur de catégorie A de Olivier Revol, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, B-1000 Bruxelles, Belgique, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103878/20.

(130126521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Alpha Quantitative Investment Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.348.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 17 Mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 Mai 2013.

Référence de publication: 2013103885/11.

(130126652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Aqua Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.534.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 28 juin 2013

Il résulte du Procès - Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 juin 2013 que:

1. Est nommé en tant qu'administrateur pour une année de six ans, Monsieur Gianluca Ninno, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

2. Est nommé en tant qu'administrateur pour une année de six ans, Monsieur Natale Capula, né à Villa San Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

3. Est nommé en tant qu'administrateur pour une année de six ans, Monsieur Hassane Diabate, né le 4 avril 1971 à Abidjan (Côte d'Ivoire), demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

4. Est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une période de six années, la société FGS CONSULTING LLC, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Las Vegas sous le numéro E0048502007-1, ayant son siège social à NV 89101, 520 S. 7th Street, Suite C, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013103893/23.

(130126479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Argento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.258.

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 juillet 2013 a reconduit les mandats de:

M. Vincenzo LOGRILLO, demeurant 31 rue de Rochefort, à Luxembourg L-2431, au Luxembourg, en tant qu'administrateur et administrateur délégué et l'a nommé président du conseil d'administration;

Mme Catherine LOGRILLO-SCHEFFEN, demeurant 31 rue de Rochefort, à Luxembourg L-2431, au Luxembourg, en tant qu'administrateur;

IWA s.a. société anonyme, avec siège social à L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83416;

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2019.

Par ailleurs l'administrateur IWA s.a. a informé que son représentant permanent est Monsieur Wolfgang Manfred Scholer, né le 15.12.1984 à Trèves, Allemagne et demeurant professionnellement 84 Grand-Rue, à Wasserbillig L-6630, au Luxembourg.

Pour la société
Georges Reuter
Mandataire

Référence de publication: 2013103897/23.

(130127136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

ASI Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.707.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2013103900/12.

(130126405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Parselect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 81.988.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 juillet 2013

En date du 19 juillet 2013, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 30 novembre 2012 de nommer Monsieur Christian PETTER, né le 08.09.1963 à Vienne en Autriche, avec adresse professionnelle Europa-Allee 12, D- 60327 Frankfurt am Main, Allemagne comme nouveau membre du conseil d'administration, à la même date.

Elle renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Anthony FINAN; Georges ENGEL; Marc RAYNAUD; Marnix ARICKX et Christian PETTER Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARSELECT

Référence de publication: 2013104470/19.

(130126570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

PCV Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.035.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juillet 2013 que:

- Monsieur Andrew Guille démissionne de son poste de gérant de classe B avec effet au 24 juillet 2013; et

- Madame Joanna Childs, née le 20 mai 1955 à Bodmin, Cornwall (Royaume-Uni) et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1 6DN Londres, Royaume-Uni, est nommée en tant que gérant de classe B avec effet au 24 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104476/15.

(130126933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Penta Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 164.953.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 03 juillet 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013104479/15.

(130126304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

PHI Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 178.884.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, et

2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, toutes les deux sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "PHI INVESTMENT S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «conseil d'administration», selon le cas.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 8 des statuts.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, quatre-vingt-dix-neuf actions;	99
2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, une action;	1
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Aurélie GERARD, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
 - b) Madame Isabelle SCHAEFER, employé privé, née à Thionville, (France), le 2 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
 - c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
- 5.- L'adresse du siège social est établie à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualifiés, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2635. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013104483/144.

(130126977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Par Trois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104467/10.

(130126202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Lorione S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 16, rue de la Scierie.
R.C.S. Luxembourg B 178.890.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377,

ici représentée par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 juillet 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LORIONE S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités de conseil économique.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme MARCAMI S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Richard DEGIOANNI, dirigeant de société, né à Riom-ès-Montagnes (France), le 15 mars 1975, demeurant à F-22300 Saint-Michel-en-Grève, 14A, Route de Kerivoal,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société "ABROAD CONSULTING S.A.", avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.617.

- 3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

- 4) Le siège social est fixé à L-3279 Bettembourg, 16, rue de la Scierie.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105161/194.

(130127202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Lavo Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.893.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

The company SUMMER CHERRY ASSOCIATED S.A., a company incorporated under the British Virgin Islands with registered office at Quijano & Associates (BVI) Limited, P.O. Box 3159, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1722578,

The applicant is represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under a power of attorney, issued under private seal.

This power of attorney with the mark "NOT SUBJECT TO AMEND", made by the Notary and the mandatory, shall be attached to this Act for registration.

The Applicant appealed to the Notary, by proxy, for making the Act of Incorporation of the Limited Liability Company, the Articles of Association of which has been approved as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LAVO Capital GROUP" S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers. The Board can be composed of classes of managers or not. In case of classes of managers the Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and end on the 31th December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 19.

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Evaluation of the Expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand and fifty Euro.

Subscription

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company SUMMER CHERRY ASSOCIATED S.A., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Decisions of the sole applicant

The sole applicant, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:

1.- The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The number of Managers is set to one.

3.- The sole applicant appoints as the sole Manager, for an indefinite period:

TITAN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164838.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société SUMMER CHERRY ASSOCIATED S.A., société constituée sous le droit des Iles Vierge Britanniques, ayant son siège à Quijano & Associates (BVI) Limited, P.O. Box 3159, Road Town, Tortola, Iles Vierge Britanniques, immatriculée au Registre des sociétés des Iles Vierge Britanniques sous le numéro 1722578.

La partie comparante est représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et le mandataire, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LAVO Capital GROUP" S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Mamer par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/

ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion et Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil peut être composé de classes de gérants ou non. Dans le cas de classes de gérants le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des

valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et
- (v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cinquante euros.

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société SUMMER CHERRY ASSOCIATED S.A., pré désignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

105263

Décision de l'associée unique

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de Gérants est fixé à un.
- 3.- L'associée unique désigne en tant que Gérant unique, pour une durée indéterminée:

TITAN S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164838.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013105152/454.

(130127267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

KAP Ingénierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 12, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 140.434.

Les Comptes Annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105117/9.

(130127635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Marcol European Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 115.025.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du réviseur d'entreprises agréé:

1. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de confirmer le mandat de la société PricewaterhouseCooper S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477, réviseur d'entreprise,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013105172/23.

(130127687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

KAP Ingénierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 12, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 140.434.

Les Comptes Annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105118/9.

(130127639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

LCMM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105154/9.

(130128060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Lion Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105159/9.

(130127320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Meliora IP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.707.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105174/9.

(130127506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Luxembourg New Way S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 374, rue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 26.446.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 4 juillet 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- Luxembourg NEW WAY S.à r.l., avec siège social à L-4083 Esch/Alzette, 374, rue Charles de Gaulle, de fait à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B26446,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2013105167/18.

(130127989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.
